

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0574 du 08/04/2016

Arrêté du 6 avril 2016

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM
DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction régionale des Finances publiques de la Réunion

Date d'application : 17/04/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉUNION.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉUNION



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Service des ressources humaines
Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales
Bureau RH-1B

ARRÊTÉ

chargeant un administrateur des finances publiques
de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la Réunion

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Marc VAN-BELLE, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique à la direction régionale des finances publiques de la Réunion, est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la Réunion, en remplacement de Mme Geneviève TREJAUT, appelée à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Cette mesure prend effet le 17 avril 2016.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 6 avril 2016

POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEFFE DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756